

1.—Le ministère fédéral de l'Agriculture.

Le ministère fédéral de l'Agriculture fut fondé en 1868, en vertu d'une loi (31 Vict., chap. 53); il possédait à l'origine de nombreuses attributions, dont la plupart auraient dû lui être étrangères, savoir: (1) l'agriculture, (2) l'immigration et l'émigration; (3) l'hygiène publique et la quarantaine; (4) l'hôpital de la marine et des émigrants, de Québec; (5) les arts et manufactures; (6) le recensement et la statistique; (7) les brevets d'invention; (8) les droits d'auteur; (9) les dessins industriels et les marques de commerce.

Au fur et à mesure que l'œuvre purement agricole du département prenait une plus grande expansion, les autres attributions de ce ministère en furent successivement détachées, la spécialisation devenant la règle suivie. A l'heure actuelle, ce ministère comporte les divisions suivantes: (1) fermes expérimentales; (2) industrie laitière et réfrigération; (3) hygiène animale; (4) bétail; (5) semences; (6) entomologie; (7) fruits; (8) publicité; (9) application de la loi sur l'instruction agricole; (10) Institut International.

On trouvera plus loin dans cet ouvrage, la liste des lois fédérales, dont l'application est assumée par le ministère fédéral de l'Agriculture. (Voir à l'index "Liste des principales lois . . ."). Les publications de ce département, nombreuses et variées, sont plus loin énumérées. (Voir à l'index "Publications du gouvernement fédéral").

2.—Départements provinciaux de l'Agriculture.

Ile du Prince-Edouard.—Le membre du Cabinet qui dirige ce département porte le nom de Commissaire de l'Agriculture; dans ses attributions entrent: l'instruction agricole, les hautes écoles d'agriculture et technique, les beurreries et fromageries et les instituts féminins de la province.

Nouvelle-Ecosse.—En 1921, le ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Ecosse comptait six divisions principales: (1) sociétés d'agriculture, expositions et associations; (2) horticulture; (3) entomologie; (4) industrie laitière; (5) aviculture; (6) instituts féminins.

Nouveau-Brunswick.—Les différentes sections du département de l'agriculture en 1921 étaient les suivantes: immigration et colonisation; enseignement agricole élémentaire; sociétés d'agriculture; industrie laitière; bétail; horticulture; sols et assolements; aviculture; apiculture; instituts féminins et entomologie.

Québec.—Le ministère de l'agriculture de Québec comporte les divisions suivantes: industrie laitière, agronomie, bétail, horticulture, agriculture, conseil d'agriculture.

Ontario.—Voici la nomenclature des principales attributions de ce département: sociétés d'agriculture, bétail, industrie laitière et instituts, fruits, coopération et vente, statistique et publication, délégués agricoles (ces délégués étaient au nombre de 48 en 1921), colonisation et immigration. Le département conduit les affaires du Collège Agricole d'Ontario et du Collège Vétérinaire d'Ontario, de Guelph; il dirige aussi l'Ecole d'Agriculture de Kemptville.

Manitoba.—Le ministère de l'Agriculture du Manitoba comporte un service d'expansion et de propagande, une commission des mauvaises herbes, une section de l'industrie laitière, une section des publications et de la statistique, une section du bétail, une section du gibier; en outre, il gouverne le Collège Agricole du Manitoba.